

Définitions et champs d'application

1. La totalité des transactions, contrats et services conclus entre :
CdL Lab (Comité du lait ASBL division laboratoires) dont le siège social est établi à 4651 Battice, route de Herve, 104 Belgique ; (appelé ci-après "**CdL Lab**") et le Client sont régis par les présentes conditions générales.
2. En passant sa commande, le Client reconnaît qu'il a pris connaissance de nos conditions générales et qu'il les accepte.
Sauf accord contraire entre les parties, établi par un accord écrit et signé, les présentes conditions auront toujours la priorité sur celles du Client, même si elles stipulent que seules les conditions du Client s'appliquent.
La nullité d'une ou de plusieurs clauses des présentes conditions ne portera pas atteinte à la validité des autres clauses. En cas de nullité d'une clause quelconque, CdL Lab et le Client négocieront, dans la mesure du possible et selon leur confiance et conviction, afin de remplacer la clause nulle par une clause équivalente conforme à l'esprit général des présentes conditions générales.
3. Elles sont librement accessibles à tout moment sur le site web du Comité du lait www.comitedulait.be de telle sorte qu'en passant commande auprès du CdL Lab, le Client déclare en avoir pris connaissance et confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents. CdL Lab se réserve le droit d'actualiser ou de modifier ses conditions générales et spéciales à tout moment sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web.

Commande

4. La totalité des offres et devis soumis par CdL Lab sont absolument sans engagement et doit être considérée uniquement comme une invitation au Client à passer une commande, sauf stipulation expresse contraire. Si le devis est basé sur des informations fournies par le Client, ce dernier sera responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces informations.
5. Une demande d'analyse ou d'un service doit se faire obligatoirement au moyen d'un document électronique ou papier de CdL Lab disponible sur le site web ou sur simple demande.
6. Les analyses imposées par la législation dans le cadre du paiement du lait cru sont réputées commandées par le Client, même sans demande formalisée telle que décrite au point précédent.
7. Sauf lorsque les analyses sont imposées par la législation, le Client spécifiera la (les) méthode(s) d'analyse qu'il souhaite. CdL Lab peut cependant recommander d'autres méthodes si les méthodes spécifiées semblent à première vue manifestement non adaptées ou défavorables pour l'analyse demandée. Le Client fournira également à CdL Lab toutes les autres instructions et informations nécessaires, et il informera CdL Lab de tous les risques connus, réels ou potentiels, liés à la mission, aux échantillons ou aux tests. Si le Client ne remplit pas son obligation de fournir cet avertissement, il sera responsable de tous les dommages causés aux personnes et/ou aux biens par ces risques.

Prix

8. Le prix est indiqué en euros, toutes taxes non comprises.
9. Les offres et devis sont valables pour une mission spécifique et pour la durée stipulée.
Les devis couvrent uniquement les services qui y sont expressément indiqués, à l'exclusion de tout travail supplémentaire occasionné par les modifications apportées à la mission par le Client, des événements imprévisibles ou toute autre cause.
10. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de l'exécution de la prestation sera automatiquement mise à charge du Client.

Délais, réception, réalisation, sous-traitance

11. CdL Lab mettra tout en oeuvre pour respecter le délai convenu pour l'analyse. Les délais d'exécution indiqués sont cependant indicatifs. Le dépassement de ces délais ne donnera en aucun cas lieu à des pénalités, des dommages-intérêts, le remplacement ou la résiliation du contrat aux frais de CdL Lab.
12. Les modifications de la mission entraîneront automatiquement l'annulation des délais fixés. CdL Lab n'est pas responsable des retards dus au fait que les informations qui lui sont fournies sont incorrectes ou incomplètes, ou aux manquements des fournisseurs de CdL Lab, du Client ou de tout autre tiers.
13. Le Client fournira en temps requis l'ensemble des instructions, documents et informations dont CdL Lab a besoin pour l'exécution de la mission. CdL Lab est responsable du transport des échantillons vers le laboratoire lorsque cette clause est spécifiée dans le contrat.
14. Les substances, produits et/ou échantillons qui sont apportés par ou pour le compte du Client pour être analysés doivent être correctement emballés et conservés par le Client et doivent être accompagnés des informations requises conformément aux normes et réglementations applicables.
15. Lors de la réception des échantillons, CdL Lab enregistrera les différences par rapport aux conditions normales ou spécifiées, par exemple des échantillons moisissus ou abîmés. Sauf disposition contraire, elle informera le Client en cas de doute quelconque quant à l'adaptation de l'échantillon à l'analyse.
16. CdL Lab peut faire réaliser une partie ou la totalité du travail par des tiers sous sa propre responsabilité. Elle demandera le consentement préalable du Client pour ces analyses.

Responsabilités

17. CdL Lab décline toute responsabilité quant à la qualité et la représentativité des échantillons fournis ; le Client renonce par conséquent à toute réclamation contre CdL Lab et/ou couvrira CdL Lab contre les revendications de tiers liées à des défauts dans les échantillons fournis.
18. Sauf faute intentionnelle ou négligence grave de la part de CdL Lab, les difficultés ou retards de l'analyse provoqués par des échantillons défectueux entraîneront une prolongation des délais d'exécution et avec une éventuelle augmentation du prix égale aux frais supplémentaires résultant de ces problèmes.
19. CdL Lab exécutera la mission correctement et consciencieusement, et prestera ses services au mieux de ses capacités et connaissances, mais ne sera pas tenu d'obtenir un résultat particulier. Le Client reconnaît et accepte que les obligations de CdL Lab sont uniquement des obligations de moyens, et que ce dernier n'est pas responsable de sa faute lourde. Dans l'hypothèse où la responsabilité de CdL Lab est retenue, le préjudice indemnifiable dans le chef du client résulte uniquement du dommage matériel résultant de la responsabilité établie dans le chef de CdL Lab, à l'exclusion de tout autre préjudice, immatériel ou corporel (manque à gagner, augmentation de frais généraux, perte de clientèle). En d'autres termes, le client exonère expressément CdL Lab de toute responsabilité pour ce type de dommage.
20. La responsabilité de CdL Lab est limitée au montant de la facture des services fournis et ne dépassera en aucun cas la responsabilité imposée par la loi.

21. CdL Lab ne sera en outre pas responsable des défauts causés directement ou indirectement par un acte du Client ou d'un tiers, indépendamment du fait que ces défauts sont dus à une faute ou une négligence.
22. Si CdL Lab estime que le défaut signalé est pertinent, il pourra, à ses propres choix et gré, (i) réparer le défaut, (ii) recommencer les services en rapport avec le défaut, ou (iii) rembourser la partie des honoraires et frais payés à CdL Lab pour les services en rapport avec le défaut.
23. CdL Lab ne sera en aucun cas responsable des erreurs provoquées par des échantillons défectueux ou des informations erronées, tardives ou incomplètes (par exemple celles qui concernent les méthodes à utiliser, les risques liés aux échantillons, et les autres informations pertinentes) fournies par le Client. Dans ce cas, il se réserve le droit de suspendre, d'annuler la commande du Client. CdL Lab ne pourra en outre en aucun cas être tenu responsable si les méthodes spécifiées par le Client n'aboutissent pas au résultat souhaité.
24. Le Client couvrira CdL Lab contre toutes les revendications de tiers relatives à des dommages ou autres liés directement ou indirectement à l'exécution du contrat conclu entre CdL Lab et le Client.
En tout hypothèse, si la responsabilité de CdL Lab devait être retenue, celle-ci est limitée au plafond de garantie octroyé, en RC exploitation ou en RC après livraison, par l'assureur de CdL Lab. A cet égard, ce plafond de garantie peut être communiqué à première demande. En d'autres termes, le client exonère expressément pour tout type de dommage, et quelle que soit la responsabilité de CdL Lab, de toute somme qui lui serait réclamée, au-delà du plafond garanti qui lui est octroyé par son assureur.

Rapports, notification obligatoire

25. CdL Lab rédigera les rapports relatifs aux missions, étant entendu que ces rapports indiquent uniquement les résultats au moment du travail réalisé par CdL Lab sur la base des méthodes et informations spécifiées par le Client (sauf disposition contraire) et du cadre juridique en vigueur. Les incertitudes de mesure seront communiquées au Client à sa demande.
26. CdL Lab donnera les indications nécessaires à la compréhension des résultats selon ses capacités et conformément aux normes en vigueur (normes ISO, législation, cahier des charges,...).
27. Il est de la responsabilité du Client d'appliquer la législation actuelle en vigueur et les directives locales concernant les modalités de notification obligatoire.

Réserve de propriété

28. Les échantillons seront conservés à l'entière discrétion de CdL Lab, sauf disposition contraire expressément convenue par écrit avec le Client.
29. Les échantillons remis à CdL Lab deviendront la propriété de ce dernier et ne seront pas retournés au Client par CdL Lab.
30. CdL Lab fournira les services et les résultats qui y correspondent uniquement à l'usage du Client et pour l'objectif spécifié. CdL Lab remettra au Client des copies des résultats obtenus dans le cadre de la mission. Le Client a le droit d'utiliser et de reproduire ces résultats à des fins internes dans son organisation.
31. Sauf avis contraire mentionné sur la demande d'analyse, le Client ou son mandataire accepte que CdL Lab utilise les échantillons et/ou les résultats d'analyses à des fins de statistiques et/ou de recherches scientifiques pour autant que les échantillons et/ou résultats concernés aient été anonymisés de telle sorte que le respect de la vie privée soit garanti.
32. Le Client autorise CdL Lab à introduire les données personnelles qu'il lui a fournies dans une base de données informatisée. Ces données seront utilisées à des fins d'information ou pour des campagnes de promotion en rapport avec les services proposés par CdL Lab dans le cadre de la relation contractuelle entre CdL Lab et le Client.
33. Sans préjudice de l'ensemble des dispositions légales ou exigences pertinentes, CdL Lab et le Client prendront tous deux des mesures appropriées pour garantir la confidentialité des informations confidentielles et autres informations qu'ils auront reçues de l'autre partie. Chaque partie utilisera les informations qu'elle a reçues uniquement aux fins du contrat et des présentes conditions générales. De plus chaque partie ne divulguera les informations au sein de son organisation que sur la base du "besoin de connaître" et elle imposera l'obligation de confidentialité prévue dans cet article à toutes les personnes concernées.

Paieement

34. Le Client vérifiera les résultats des analyses le plus tôt possible après leur réception.
35. Lorsque le Client soupçonne la présence d'inexactitudes dans les résultats ou estime que les services fournis par CdL Lab ne correspondent pas à ce qui avait été convenu, il devra le signaler, sous peine de nullité, par écrit à CdL Lab dans les cinq jours ouvrables suivant la livraison des résultats de l'analyse. L'introduction d'une réclamation n'autorise pas le Client à suspendre ses obligations de paiement. Le Client payera les frais occasionnés par les réclamations injustifiées.
36. Si un Client ne paye pas un ou plusieurs montants dus à CdL Lab, ce dernier se réserve le droit de cesser immédiatement tous les services et de considérer les autres missions comme annulées sans mise en demeure.
Toutes les autres factures deviendront en outre payables immédiatement, même celles qui ne sont pas encore dues, et toutes les facilités de paiement qui ont été accordées seront annulées.
37. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de faillite imminente, liquidation judiciaire ou volontaire, demande de réorganisation judiciaire ou extrajudiciaire, suspension de paiement ou tout autre événement indiquant l'insolvabilité du Client.
38. Le paiement inconditionnel d'une partie d'une facture constitue une acceptation expresse de la facture. Les acomptes seront toujours acceptés avec les réserves d'usage et sans reconnaissance préjudiciable aux intérêts de CdL Lab, et seront toujours utilisés en premier lieu pour les frais de recouvrement, puis les dommages-intérêts, les intérêts à payer, et enfin le montant principal restant dû.
39. Sauf disposition contraire, toutes les factures de CdL Lab sont toujours payables en totalité, à 30 jours. Les factures ne peuvent être valablement protestées que par écrit et dans les 15 jours suivant la date de facturation, en indiquant la date de la facture, son numéro et les motifs détaillés du protêt.
40. Toutes les factures entièrement ou partiellement impayées à la date d'échéance génèreront de plein droit et sans mise en demeure une majoration de 10 % du montant dû, avec un minimum de 50 € à titre de clause pénale pour les frais d'encaissement extrajudiciaires et les dommages contractuels, sans préjudice des autres frais d'encaissements pertinents.
41. Dans le cadre des analyses et prestations effectuées par CdL Lab et le service technique (CdL Tech), le client accepte que la facture soit payée via le décompte laitier de l'acheteur de son lait cru conformément à la législation régionale (AGW 29/01/2009) et à la revue de contrat signée entre le CdL et l'acheteur.

Internet et nouvelles technologies

42. CdL Lab confirme formellement qu'il accorde une grande importance à la sécurité et au caractère confidentiel des données qu'il traite ainsi qu'à la législation relative à la protection de la vie privée. Autrement dit, CdL Lab travaille toujours conformément à la loi en vigueur du 8/12/1992

relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et sous réserve également du respect RGPD européen (Règlement général sur la Protection des Données) du 24/05/2016.

43. Par ailleurs, bien que CdL Lab s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité et la confidentialité des données qu'elle gère, le Client reconnaît et accepte les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera mis à disposition dans le futur. Il reconnaît également les risques liés au stockage et à la transmission des données par voie numérique ou électronique (mail, SMS, fax,...).

Référence à l'accréditation Belac du CdL

44. L'usage du logo et de la référence à l'accréditation Belac du CdL par le client n'est pas autorisé. La reproduction intégrale des rapports d'essai est permise, par contre une reproduction partielle doit faire l'objet d'une approbation par le CdL.

Dispositions diverses

45. Tous les événements qui étaient raisonnablement imprévisibles au moment de la conclusion du contrat, qui sont inévitables et qui rendent impossible pour CdL Lab l'exécution du contrat, ou qui rendent cette exécution plus pénible ou difficile, financièrement ou autrement, que ce qui était normalement prévu (tels que, sans y être limités, la guerre, les catastrophes naturelles, l'incendie, la saisie, les retards des fournisseurs, les maladies, la pénurie de personnel, les grèves, les conditions organisationnelles, le défaut du Client de communiquer à CdL Lab les informations et échantillons nécessaires pour la mission, la réception d'informations erronées, la fourniture par le Client d'échantillons insuffisants ou non adaptés, et les changements législatifs), seront considérés comme des cas de force majeure. Ils autoriseront CdL Lab à demander la révision, une compensation et/ou l'annulation du contrat par une simple notification écrite au Client, sans que CdL Lab soit tenu de payer la moindre indemnisation.
46. Tout litige découlant des présentes conditions générales et de tout autre accord conclu entre CdL Lab et le Client sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers.

